COMMUNAUTE DE COMMUNES VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES 19260 Treignac Lundi 27 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	31
Suppléants avec vote	0
Pouvoirs	6
Nombre de votants	37
Date de la convocation	21/03/2023
Certifié exécutoire le	30//03/2023
Date d'affichage	30//03/2023
Envoyé en préfecture le	30/03/2023

Le vingt-sept mars deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

<u>TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE:</u> BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle BOURDARIAS Sophie,

BOURROUX François, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, GARAIS Daniel, JAMILLOUX-VERDIER Simone, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LAURENT André, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC SYLVIE, SENEJOUX Geneviève, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE:

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE: BEYSSERIE Marc, GAGE Pascal, LONGUET Jean François.

<u>EXCUSES</u>: CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), COISSAC Vincent (donne procuration à TAVERT Gérard), DEGERY Sylvie, JANICOT Véronique (donne procuration à SENEJOUX Geneviève), LACHAUD Sylvie (donne procuration à ROUCHEREAU Patrice), LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), LELIEVRE Carla (donne procuration à TER HEIDE Laurence), SENEJOUX Philippe

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

55-2023 : Groupement de commande pour la consultation liée au Transport A la Demande (TAD)

Au vu de mutualiser la rédaction du cahier des charge et la procédure de passation du marchés public pour trouver un prestataire de « transport à la demande », la communauté de communes Vézère Monédières Millesources et la communauté de communes du Pays d'Uzerche souhaite constituer un groupement de commande

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 37 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide

- Constituer un groupement de commande avec les principales caractéristiques suivantes :
 - Ses membres sont la communauté de communes Vézère Monédières Millesources et la communauté de communes du Pays d'Uzerche
 - Sa durée est liée à l'attribution du marché de transport à la demande
 - o Le coordonnateur est la communauté de commune du pays d'Uzerche
 - Le groupement assurent les missions liées à la passation du marché jusqu'à la notification du marché
 - Chaque membre signe le lot du marché qui le concerne, s'assure de sa bonne exécution et de ses modifications ultérieures.
 - Une Commission d'appel d'offre spécifique est créée avec M. Jenty Philippe comme membre titulaire et M. Coignac Gérard comme membre suppléant
- Autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement de commande 'transport à la demande »

Fait à Treignac le 30/03/2023 Le Président Philippe JENTY

